

# RAPPORT AU CORPS

## CHARTRE DES ATTITUDES ET COMPORTEMENTS À ADOPTER

### QUI EST CONCERNÉ-E ?

L'équipe pédagogique  
Les intervenant-es extérieur-es  
Les étudiant-es

Tou-te-s les acteurs et actrices de la formation initiale

### LES BUTS DE CETTE CHARTE

- Préciser certaines notions présentes dans le règlement des études ainsi que le code de déontologie des kinésithérapeutes.

- Instaurer un climat de confiance et de respect entre les différents acteur-ices du TP.

- Permettre à tou-te-s de s'engager dans les TPs de façon confortable et sécuritaire afin de rendre ces temps pédagogiquement pertinents.

- Établir des comportements professionnels attendus des soignant-es lors d'une interaction clinique.

- Prise en compte et respect de la gêne et l'inconfort qui résultent du rapport au corps, le sien et/ou celui des autres

- Pouvoir aider à identifier des situations inconfortables et en discuter

- S'engager ensemble dans la démarche d'améliorer et remettre en question ses pratiques

### ÉTUDIANT-ES « RELAIS » : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Parmi les étudiants et étudiantes, certain-es sont identifiés-es comme "relai".

Iels sont en mesure, selon la situation, de faire le lien entre les étudiant-es, les intervenant-es et l'équipe pédagogique sur les éléments de cette charte.

### LE CORPS EN KINÉSITHÉRAPIE

Durant la formation en kinésithérapie, le corps est un outil d'apprentissage permettant l'appropriation de techniques et de savoir-faire nécessitant une vigilance certaine.

L'apprentissage des techniques passe à la fois par leur expérimentation en tant que sujet et en tant que soignant-e.

**L'acquisition d'un savoir-être dans le rapport au corps de l'autre est donc fondamentale et fait partie intégrante de la formation initiale.**



### LE CONSENTEMENT

Le consentement éclairé, libre et systématique est recherché par les enseignant-e-s et les camarades. Cela implique de donner toutes les informations nécessaires et pertinentes à la prise de décision des personnes.

Avant chaque pratique : la zone à découvrir, le geste pratiqué et sa justification sont explicités.

Le volontariat des étudiant-e-s est respecté lors des démonstrations lorsqu'il ou elle est « sujet » ; attendu de chacun-e de se porter volontaire tout au long de l'année. Le terme "volontaire" ou "sujet" est préféré à "cobaye".

Le refus, la possibilité de dire non respectés, qu'elle réponde à la demande d'un-e enseignant-e ou d'un-e camarade.

La prise d'image à des fins pédagogiques est possible, sous réserve que l'enseignant-e et l'étudiant-e concerné-e-s y aient consenti.



### LA TENUE

Une tenue professionnelle adaptée aux TPs du jour et permettant d'être à l'aise est requise, à la fois en tant que sujet et en tant que kinésithérapeute.

Lors de la pratique, l'étudiant-e "sujet" doit pouvoir découvrir les zones nécessaires et seulement celles-ci. L'étudiant-e kinésithérapeute est en tenue professionnelle.

Le changement de tenue civile-professionnelle est réalisé dans les vestiaires de l'IFPS ou, à défaut, dans la salle de cours avant le début des travaux pratiques.



**Les propos discriminants, jugeants, insultants sont proscrits quel que soit leur objet.**

### ON COMPTE SUR VOUS !

L'efficacité du déploiement de cette charte repose sur la vigilance de tou-te-s, et sur la bonne volonté de chacun-e de remettre en question ses pratiques dans le cadre pédagogique.

Il appartient à toutes et tous de veiller activement à son application.

Version juin 2022